ÉVÈNEMENT [Transformer en *Acte : compte rendu détaillé*] Passé

[Retours sur] la journée de lancement du PRSE 4 par le GRSE !

Nature et Santé Changements climatiques Santé-Environnement

Mots clés
inégalités sociales de santé one health participation citoyenne

Mise à jour de cette page :
29/01/2026

Type d'évènement
Réunion

Date
vendredi 24 novembre 2023

Publics :
Professionnels
Élus

Lien externe
https://www.occitanie.prse.fr/le-4eme-plan-regional-sante-environnement-prse-en...

Depuis le 14 février dernier, l'État, l'Agence régionale de Santé (ARS) d'Occitanie et la Région Occitanie se sont mobilisés pour co-construire la feuille de route stratégique 2023 - 2028 visant à prévenir les risques pour la santé liés à l'environnement. Il s'agit d'un travail concerté réalisé en lien avec les collectivités, associations, professionnels de la santé, de l'éducation, de la recherche et des représentants du monde économique.

À l'occasion de la fin de ces travaux d'élaboration et du lancement du plan, l'ensemble des membres du **groupe régional santé-environnement** (GRSE) se sont réunis au cours d'une journée à Carcassonne le 24 novembre dernier. Il s'agissait de réfléchir collectivement à ses modalités de mise en œuvre, en échangeant au cours d'ateliers de travail thématiques.

Ce nouveau plan est structuré en **4 axes** :

- **Informer, former et éduquer à la santé-environnement**
- **Promouvoir un urbanisme**, un **aménagement** du territoire et des **mobilités** favorables à la santé
- Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux **milieux extérieurs**, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité
- Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux **milieux intérieurs**

Le PRSE 4 repose également sur **quatre principes clefs transversaux** :

- **Une seule santé** : les objectifs et mesures opérationnelles doivent permettre, dans une approche intégrée, la mise en place d'actions pour limiter les expositions et les risques pour les hommes, pour les animaux et pour les écosystèmes.

- **La notion de territorialisation** : le plan doit permettre d'initier des actions pour répondre de façon spécifique aux différents enjeux rencontrés sur les territoires, au niveau local. A titre d'exemples, les collectivités et les contrats locaux de santé doivent être des acteurs clefs à mobiliser pour décliner les mesures du plan dans les territoires, afin que celles-ci puissent s'appuyer sur les acteurs de terrain locaux et répondre au mieux aux problématiques identifiées.

- **La question de la résilience au changement climatique** : les mesures opérationnelles du plan prennent en compte les enjeux liés au changement climatique, afin d'initier des actions pour renforcer la résilience des territoires et réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement, et notamment l'émission de gaz à effet de serre.

- **La lutte contre les inégalités sociales et environnementales de santé** : les mesures du PRSE 4 devront, lorsque cela s'y prête, être conduites de façon à répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de précarité et/ou surexposées aux facteurs de risques environnementaux susceptibles de produire des effets sur la santé.

Personne contact

Organisateur(s)

- **ARS Occitanie**
  34067
  MONTPELLIER

  Prévenir les risques & promouvoir la santé dans les domaines de l'environnement, les maladies, les risques liés aux comportements

  GRSE Occitanie
- **DREAL Occitanie**
  31000
  Toulouse

Documents

Télécharger le fichierprse4_retour_journee_de_lancement_20231211.pdf — Licence: CC-by-SA

Télécharger le fichierprse4_journee_de_lancement_du_prse_4_2023-2028_support_matin.pdf — Licence: CC-by-SA

Télécharger le fichierprse4_occ_poster_journee_de_lancement_compressed.pdf — Licence: CC-by-SA

> **Plus de détails et de contenus concernant la journée de lancement du 24 novembre via ce lien !**
> **Lien vers le PRSE en cours de consultation (la version finale sera disponible en janvier 2024)**